

Le collectif des bâtonniers, le cœur du CNB

Constats

La profession d'avocat en France repose sur une organisation unifiée et des structures de gouvernance solides. La Conférence des bâtonniers, les membres du collège ordinal siégeant au Conseil national des barreaux et les Conférences régionales des bâtonniers jouent un rôle essentiel dans cette organisation. Leur travail collectif et collaboratif, en lien constant avec les bâtonniers et vice-bâtonniers en exercice, garantit la défense des intérêts de la profession, la préservation de l'État de droit, le bon fonctionnement de la justice et l'intérêt du public, tout en assurant une harmonisation des pratiques sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultramarins.

La Conférence des bâtonniers regroupe l'ensemble des 163 bâtonniers des barreaux de France et se réunit autant de fois que nécessaire pour discuter des enjeux de la profession, partager les meilleures pratiques et décider des orientations communes. Notre institution repose sur une vision locale et pragmatique, sans préjugé politique ou syndical, apportée par les bâtonniers, en prise directe avec leurs barreaux et leurs juridictions. Les bâtonniers garantissent ainsi des débats et des choix nationaux pertinents. Les décisions sont prises en assemblée générale par un vote des bâtonniers.

Les conférences régionales des bâtonniers constituent un niveau intermédiaire entre la Conférence nationale et les barreaux locaux. Elles coordonnent les actions à l'échelle régionale, relaient les initiatives nationales et font remonter les besoins locaux. Elles facilitent également la mise en œuvre de projets inter-barreaux, la mutualisation des ressources et le déploiement des formations techniques dispensées par l'IFOC et la Conférence des bâtonniers.

Au sein du Conseil national des barreaux (CNB), le collège ordinal province, composé de membres de la Conférence des bâtonniers et des conférences régionales, apporte une expertise et une expérience de terrain essentielles à la représentation nationale des avocats. Les travaux réalisés par ces élus dans les commissions du CNB sont souvent méconnus des confrères, sont considérables.

L'ensemble de ces élus forme un collectif solide et indivisible. La synergie entre la Conférence des bâtonniers, les conférences régionales et le collège ordinal est un modèle de collaboration professionnelle alliant expertise et convivialité. Cette coopération est un atout qu'il convient de consolider.

Enjeux

Le renforcement de cette organisation passe par une meilleure structuration du travail collaboratif et une optimisation des processus internes. La Conférence des bâtonniers doit assurer une coordination efficace et transparente avec les bâtonniers. L'anticipation des réformes, l'adaptation aux évolutions institutionnelles et la réactivité face aux défis contemporains sont des impératifs pour garantir l'efficacité et le poids politique de la Conférence.

L'influence du CNB sur les pouvoirs publics et son rôle dans la défense de la profession et des droits des citoyens sont désormais incontestables. Toutefois, toute fragilisation de cette institution affaiblirait la profession elle-même. La Conférence des bâtonniers, forte de ses 163 membres et de son ancrage territorial, doit continuer d'être cet acteur central et influent, sans confusion ni fusion avec d'autres structures, mais en s'appuyant sur ses propres ressources et en respectant un cadre démocratique et participatif.

Dans un environnement social, économique et politique incertain, marqué par la montée de mouvements radicaux, la solidité institutionnelle est un impératif. Les avocats, garants de l'État de droit, doivent être en mesure de répondre aux défis contemporains avec une organisation stable et efficace, qui incontestablement selon les confrères à atteint maintenant sa maturité et son rythme de croisière.

Propositions

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions doivent être mises en place :

- **Élaboration de processus de travail communs** : définir des procédures garantissant la confidentialité des échanges et assurant une collaboration sereine et efficace.
- **Nommer au sein du bureau de la Conférence, un secrétaire général, et secrétaires général adjoint, chargés des relations publiques et institutionnelles**
- **Agender et indexer de nos travaux en fonction des agenda de travail des commissions CNB.**
- **Mettre en place des Missions flash et Comités de pilotages thématiques**
- **Transparence et clarté dans la répartition des tâches** : structurer la répartition des missions et des délégations en phase avec le calendrier institutionnel du CNB et les réformes à venir.
- **Anticipation des évolutions impactant la profession** : identifier en amont les sujets à traiter et organiser les contributions selon les spécialités et expertises (pénal, procédure civile, défense de l'État de droit, etc.).
- **Création d'une plateforme commune** pour améliorer la communication et la coordination entre les différentes instances :
 - Calendrier partagé pour la gestion des événements et réunions.
 - Publication des ordres du jour des réunions à venir.
 - Système de notifications pour rappeler les échéances et mises à jour.
 - Actualités des barreaux : visualisation des actualités, événements dans les barreaux
 - Dépôt de documents facilitant l'accès aux comptes rendus et rapports.
 - Gestion des accès pour garantir la confidentialité des informations sensibles.

Conclusion

Le Conseil national des barreaux a su, au fil des mandatures, renforcer l'unité de la profession et stabiliser son rôle auprès du public et des pouvoirs publics. Toute fragilisation du CNB serait préjudiciable à la profession dans son ensemble.

Dans ce contexte, la Conférence des bâtonniers doit maintenir son rôle central et affirmer son influence au sein du CNB, notamment en vue des prochaines élections et de la possible présidence d'un membre issu du collège ordinal province. Il est crucial de préserver la stabilité et la force de l'institution face aux incertitudes économiques et politiques actuelles.

Les efforts immédiats doivent se concentrer sur la satisfaction des attentes des barreaux, l'accompagnement dans l'exercice de leurs missions de service public et la préservation de l'autorégulation de la profession. L'objectif demeure inchangé : garantir l'intégrité de la profession, protéger les droits des citoyens et assurer un accès équitable à la justice sur l'ensemble du territoire national.

